

II Lignes de financement européennes

LIGNE DE FINANCEMENT ITALIENNE

Critères d'éligibilité

■ Compétence géographique

Maroc.

■ Bénéficiaires

- Les PME-PMI marocaines ;
- Les entreprises conjointes maroco-italiennes.

■ Critères

- Les PME-PMI doivent avoir réalisé, au cours du dernier exercice, soit un chiffre d'affaires annuel hors taxes n'excédant pas 75 millions de Dirhams, ou présenter un total bilan ne dépassant pas 50 millions de Dirhams (avant investissement).
- Les entreprises nouvelles (ayant moins de 2 ans) engageant un programme d'investissement inférieur à 25 millions de Dirhams et qui respectent un ratio d'investissement par emploi de moins de 250 000 Dirhams par emploi.

■ Secteurs

Secteurs industriels.

■ Dépôt de dossier

Les PME-PMI peuvent déposer leur dossier auprès de la BMCI et auprès de la cellule Unité de Promotion des Investissements (UPI), qui s'occuperont de les assister dans le montage de leur projet et de leur dossier de financement.

■ Critères prioritaires

- Valorisation technologique ;
- Innovation technologique ;
- Production propre.

■ Objet

Achats d'équipements industriels neufs et/ou services d'origine italienne.

Modalités de financement

Prêt

Nature de crédit	Crédit à Moyen et à Long Terme.
Quotité finançable	Jusqu'à 100%, plus 20% au maximum de chaque contrat passé avec le fournisseur italien, qui sera destiné au financement des frais locaux en Dirhams.
Montant minimum	Environ 52 000 Euros.
Montant maximum	Environ 2 millions d'Euros.
Durée	7 ans minimum.
Période de grâce	Jusqu'à 36 mois.
Monnaie	Dirhams.
Modalités de remboursement	Paiement du principal par semestre.

Éléments non finançables

Le capital ;
Le fonds de roulement ;
Les dettes des entreprises.

Taux d'intérêt applicable

5% par an hors taxes, payable semestriellement, intérêts calculés sur 360 jours.

Garanties à fournir par le promoteur

Garanties habituelles pour la mise en place d'un Crédit Moyen et Long Terme.

LIGNE DE FINANCEMENT PORTUGAISE

Critères d'éligibilité

■ Compétence géographique

Maroc

■ Bénéficiaires

- Les PME-PMI de droit marocain dont le capital n'est pas détenu directement ou indirectement à plus de 25% par une personne morale ou un fonds d'investissement ;
- Les PME-PMI conjointes maroco-portugaises.

■ Critères

- Les PME-PMI bénéficiaires doivent avoir réalisé, au cours du dernier exercice, soit un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 75 millions de Dirhams hors taxes, ou avoir un total bilan ne dépassant pas 50 millions de Dirhams ;
- Les entreprises nouvelles (ayant moins de 2 ans) engageant un programme d'investissement inférieur à 25 millions de Dirhams et qui respectent un ratio d'investissement par emploi de moins de 250 000 Dirhams par emploi.

■ Secteurs

Secteurs industriels.

■ Dépôt de dossier

Les PME-PMI doivent déposer leur dossier auprès de la BMCI, qui le transmettra, après avis favorable, à l'Institut du Commerce Extérieur du Portugal (ICEP) à Rabat pour accord.

■ Objet

Achats d'équipements industriels neufs et/ou de services d'origine portugaise.

Modalités de financement

Prêt

Nature de crédit	Crédit à Moyen et à Long Terme.
Quotité finançable	Jusqu'à 100%, plus 15% au maximum de chaque contrat passé avec le fournisseur portugais, qui sera destiné au financement des frais locaux en Dirhams.
Maximum	Droits de Tirages Spéciaux (DTS) de 2 millions d'Euros (équivalent à 25 millions de Dirhams).
Durée	8 à 16 ans, dont une période de différé de 2 ans.
Monnaie	Dirhams.
Modalités de remboursement	Paiement du principal par semestre.

Taux d'intérêt applicable

5% par an hors taxes, payable semestriellement, intérêts calculés sur 360 jours.

Garanties à fournir par le promoteur

Garanties habituelles pour la mise en place d'un Crédit à Moyen et à Long Terme.

LIGNE DE FINANCEMENT FRANÇAISE

Critères d'éligibilité

■ Compétence géographique

Maroc.

■ Bénéficiaires

Les PME-PMI marocaines.

■ Critères

- Les PME-PMI doivent avoir réalisé, au cours du dernier exercice, soit un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 75 millions de Dirhams hors taxes, ou avoir un total bilan ne dépassant pas 50 millions de Dirhams ;
- Les entreprises nouvelles (ayant moins de 2 ans) engageant un programme d'investissement inférieur à 25 millions de Dirhams et qui respectent un ratio d'investissement par emploi de moins de 250 000 Dirhams par emploi.

■ Dépôt de dossier

Les PME-PMI doivent déposer leur dossier auprès de la BMCI.

■ Objet

Achats d'équipements industriels neufs et/ou services d'origine française.

Modalités de financement

Prêt

Nature de crédit	Crédit à Moyen et à Long Terme.
Quotité finançable	Jusqu'à 100%, plus 20% au maximum de chaque contrat passé avec le fournisseur français, qui sera destiné au financement des frais locaux en Dirhams.
Minimum	100 000 Euros.
Maximum	2 286 735,26 Euros.
Durée	Entre 6 et 12 ans maximum.
Période de grâce	Jusqu'à 48 mois.
Monnaie	Dirhams.
Modalités de remboursement	Païement du principal par trimestre, quadrimestre ou semestre.

Taux d'intérêt applicable

5% par an hors taxes, payable trimestriellement, quadrimestriellement ou semestriellement, intérêts calculés sur 360 jours.

Garanties à fournir par le promoteur

Garanties habituelles pour la mise en place d'un Crédit à Moyen et à Long Terme.

LIGNE DU FONDS DE DEPOLLUTION INDUSTRIELLE : FODEP II

Critères d'éligibilité

■ Compétence géographique

Maroc.

■ Bénéficiaires

- Etre une entreprise ou un groupe d'entreprises industrielles et/ou artisanales polluant l'environnement ;
- Avoir un total bilan inférieur à 200 millions de Dirhams avant l'investissement ;
- Présenter un projet de dépollution industrielle intégré à son unité de production ou en aval ;
- Avoir reçu l'accord définitif du Département marocain de l'Environnement sur le projet.

■ Secteurs

Industries.

■ Dépôt de dossier

Auprès du Ministère Chargé de l'Environnement pour l'étude technique du projet.

■ Sont exclus

- Les dépenses exécutées avant l'accord définitif du Ministère Chargé de l'Environnement ;
- Les projets dont la rentabilité permet un retour sur investissement sur une durée inférieure à 2 ans ;
- Les projets en création.

Type de projets éligibles à ce financement

- Projet en aval du processus de production, qui permet la réduction de la pollution à travers la mise en place d'installations de traitement ou d'élimination des déchets liquides, solides ou des émissions gazeuses ;
- Projet intégré qui vise, en plus de la réduction de la pollution, des économies de ressources (eau, énergie, etc.) et l'utilisation de technologies propres.

Modalités de financement

Montant plafond du projet

15 millions de Dirhams pour les projets individuels ;
30 millions de Dirhams pour un groupe d'entreprises.

Prêt

Projet en aval

Don : 40% ;
Fonds propres : 20% au minimum par le promoteur ;
Crédit bancaire à moyen ou long terme au taux du marché : entre 20% et 40% du coût du projet ;
Durée : 5 à 10 ans, dont 3 ans de différé au maximum.

Projet intégré

Don : 20% ;
Fonds propres : 20% au minimum par le promoteur ;
Crédit bancaire à moyen ou long terme au taux du marché : entre 20% et 60% du coût du projet ;
Durée : 5 à 10 ans, dont 3 ans de différé au maximum.

Garanties à fournir par le promoteur

Caution bancaire en faveur de la Caisse Centrale de Garantie (CCG) pour l'utilisation du fonds ;
Garanties habituelles pour la partie crédit.